

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 15/066/2007 – ÉFAI

26 octobre 2007

Action complémentaire sur l'AU 182/07 (MDE 15/048/2007 du 11 juillet 2007)

Préoccupations pour la santé

**ISRAËL ET
TERRITOIRES**

**PALESTINIENS OCCUPÉS /
ÉGYPTE**

Plusieurs milliers de civils palestiniens

Avec les restrictions, toujours plus lourdes, imposées par Israël, le nombre de Palestiniens autorisés à quitter Gaza pour bénéficier de soins médicaux ailleurs a considérablement diminué. Plusieurs sont morts ou ont subi des dommages à long terme, voire irréversibles. Selon le Bureau des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), en septembre, moins de 5 patients étaient autorisés à quitter Gaza chaque jour, contre 40 en juillet.

Parmi les cas illustrant cette situation, citons celui de Mahmoud Abu Taha, vingt-et-un ans, qui souffre d'un cancer de l'intestin grêle et a besoin de soins d'urgence. Le traitement très limité qu'il a reçu à Gaza n'a donné aucun résultat. Sa famille a indiqué à Amnesty International qu'il avait perdu un tiers de son poids et qu'il était désormais incapable de bouger les membres. Mahmoud Abu Taha ne peut pas s'alimenter. Ses rations de solutions vitaminées ont été réduites à seulement une par jour en raison d'une pénurie de ce produit. L'armée israélienne lui avait remis un permis pour quitter Gaza, cependant, le 18 octobre, après une longue attente au poste-frontière d'Erez, elle a refusé de le laisser passer. Les efforts déployés par sa famille et par des organisations locales de défense des droits humains ont été vains.

Nimr Mohammed Salim Shuhaiber, soixante-quinze ans, est mort le 23 octobre alors qu'il attendait de pouvoir quitter Gaza pour recevoir des soins à la suite d'une attaque cardiaque grave survenue deux jours plus tôt. Il s'agit du dernier exemple en date d'une telle situation. Sa famille a expliqué à Amnesty International qu'il avait reçu le 22 octobre un permis pour quitter Gaza, mais qu'à son arrivée au point de passage d'Erez, son ambulance avait été renvoyée par les soldats israéliens. Il est retourné au poste-frontière le lendemain matin après avoir obtenu l'autorisation de l'armée israélienne, mais il est mort après cinq heures d'attente. Ses proches pensent que sa vie aurait pu être sauvée s'il avait pu sortir de Gaza et recevoir les soins médicaux dont il avait besoin.

Il est fréquent que l'armée israélienne empêche des personnes gravement malades ou blessées de quitter Gaza pour des raisons de « sécurité » non spécifiées. Ces restrictions, bien que courantes depuis plusieurs années, ont atteint un niveau sans précédent ces derniers mois, en particulier depuis la prise de contrôle de Gaza par le Hamas, en juin dernier. Refuser le passage à des patients qui ont désespérément besoin d'une prise en charge médicale n'est absolument pas justifié d'un point de vue sécuritaire : ces personnes sont soumises à des contrôles de sécurité stricts à la frontière et se trouvent généralement dans un état très grave. Ces mesures semblent plutôt être appliquées en représailles aux tirs de roquette lancés depuis Gaza contre le sud d'Israël par des groupes armés palestiniens.

Au mois de juin, les autorités israéliennes ont refusé, pour des raisons de « sécurité », un permis de sortie à Alaa Odeh, vingt-cinq ans, qui avait été blessé par balles aux deux jambes lors d'affrontements armés entre différentes factions, et dont l'état nécessitait des soins d'urgence. N'ayant pas pu bénéficier d'une prise en charge adaptée à Gaza, le jeune homme a dû subir une amputation de la jambe droite. Peu après avoir essayé un deuxième refus de permission de sortie de Gaza, Alla Odeh a été amputé de l'autre jambe.

Plusieurs patients n'ayant pas obtenu la permission de quitter Gaza pour des raisons de « sécurité » y ont finalement été autorisés après que des organisations non gouvernementales (ONG) israéliennes de défense

des droits humains eurent menacé de porter leur cas devant la Cour suprême. Cependant, les cas de patients non autorisés à quitter Gaza sont bien plus nombreux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Un million et demi de Palestiniens restent bloqués à Gaza depuis qu'Israël a totalement fermé, le 9 juin 2007, le point de passage de Rafah vers l'Égypte, principale porte vers le monde extérieur pour les habitants de Gaza. Depuis lors, seule une poignée de Palestiniens ont été autorisés, à titre exceptionnel, à quitter Gaza en passant par Israël (*via* le point de passage d'Erez, qui est utilisé presque exclusivement par les journalistes étrangers et le personnel humanitaire mais est fermé aux Palestiniens, sauf exceptions rarissimes).

Les hôpitaux de Gaza manquent de personnel et d'équipements spécialisés pour traiter un certain nombre d'affections telles que le cancer et les maladies cardiovasculaires, ainsi que pour pratiquer des opérations chirurgicales complexes et d'autres interventions d'urgence. Les hôpitaux et les autres infrastructures médicales sont également touchés par une pénurie croissante de médicaments et d'articles de consommation, en raison des blocus imposés par Israël sur les importations de Gaza. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les réserves sont épuisées pour 61 médicaments (soit 13 p. cent des produits figurant sur la Liste des médicaments essentiels), et basses pour 125 autres (soit 26 p. cent de la Liste de l'OMS).

En vertu du droit international, Israël n'a pas le droit, en tant que puissance occupante, d'imposer une sanction ou des représailles collectives à la population palestinienne et doit veiller à ce que les résidents de la bande de Gaza aient accès aux soins médicaux dont ils ont besoin.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

AUX AUTORITÉS ISRAÉLIENNES :

- déclarez-vous gravement préoccupé par le fait que les autorités israéliennes empêchent couramment des patients de quitter Gaza pour se rendre en Cisjordanie, en Israël ou à l'étranger afin de bénéficier de la prise en charge médicale dont ils ont besoin, et qu'une telle attitude met leur vie et leur santé en danger ;
- faites observer qu'en raison du blocus imposé depuis le 9 juin 2007 par Israël à la bande de Gaza, la population entière de cette région (1,5 million d'habitants) est bloquée à Gaza, où certains soins médicaux sont inexistantes ;
- faites remarquer aux autorités israéliennes qu'aux termes du droit international, Israël, en tant que puissance occupante de la bande Gaza, a la responsabilité de veiller à ce que les habitants de cette zone puissent bénéficier des soins qui leur sont nécessaires, et aient autant accès aux soins médicaux que les ressortissants de l'État d'Israël.

Ministre des Affaires étrangères :

Tzipi Livni (Mrs)
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
9 Yitzhak Rabin Boulevard; Kiryat Ben-Gurion
Jerusalem 91035, *via* Israël

Fax : + 972 2 530 3367

Courriers électroniques : sar@mfa.gov.il

Formule d'appel : Dear Minister, / Madame la Ministre,

Juge militaire et général de brigade :

Brigadier General Avihai Mandelblit
Judge Advocate General
6 David Elazar Street; Hakiryia
Tel Aviv, Israël

Fax : + 972 3 608 0366

Courriers électroniques : c/o arbel@mail.idf.il

Formule d'appel : Dear Brigadier General, / Monsieur le Général de brigade,

AUX AUTORITÉS DE L'AUTORITÉ PALESTINIENNE ET DE L'ÉGYPTE :

- priez les autorités de veiller à ce que tout résident de la bande de Gaza, notamment en cas de besoin de soins médicaux, soit autorisé à quitter Gaza et à y retourner ;
- appelez le Premier ministre de l'Autorité palestinienne et le président égyptien à œuvrer sans relâche en vue de la réouverture du point de passage de Rafah entre la bande de Gaza et l'Égypte, qui est la seule ouverture vers le monde extérieur pour la population de Gaza.

Président de l'Autorité palestinienne :

Mahmoud Abbas

President of the Palestinian Authority

Fax : +972 2 296 3170/296 3179

Formule d'appel : Dear President, / Monsieur le Président,

Président de la République arabe d'Égypte :

H.E. Mohammad Hosni Mubarak

President of the Arab Republic of Egypt

'Abedine Palace

Cairo, Égypte

Fax : +20223901998

Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Président,

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël, de l'Autorité palestinienne et de l'Égypte dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 7 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

Nom du document : MDE_15_066_2007_ext_fra.doc
Répertoire : \\Condor\archives\A archiver\Publics-Internes
Modèle : C:\Documents and Settings\Frédéric\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : Israël / Territoires palestiniens occupés / Égypte. Préoccupations
pour la santé
Sujet : Plusieurs milliers de civils palestiniens
Auteur : ÉFAI
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 30/10/2007 13:45:00
N° de révision : 5
Dernier enregistr. le : 30/10/2007 13:49:00
Dernier enregistrement par : Geraldine
Temps total d'édition : 3 Minutes
Dernière impression sur : 30/10/2007 14:31:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 3
Nombre de mots : 1 416 (approx.)
Nombre de caractères : 7 465 (approx.)